

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Financement des régimes de retraite : crise ou cri d'alarme ?

Groupe-conseil Aon

Volume 73, Number 3, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1092479ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1092479ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Aon, G.-c. (2005). Financement des régimes de retraite : crise ou cri d'alarme ?
Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management, 73(3),
351–356. <https://doi.org/10.7202/1092479ar>

Assurances et gestion des risques, vol. 73(3), octobre 2005, 351-356
Insurance and Risk Management, vol. 73(3), October 2005, 351-356

**Financement des régimes de retraite :
crise ou cri d'alarme?**
par Groupe-conseil Aon

1. INTRODUCTION

Le rendement négatif des marchés boursiers mondiaux entre 2000 et 2002, ainsi que la baisse des taux d'intérêt à leur plus faible niveau depuis 40 ans ont eu de profondes répercussions sur le financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PD), ainsi que sur l'accumulation des fonds et l'espérance de revenu à la retraite des régimes de retraite à cotisations déterminées (CD). Ainsi, certaines entreprises (telles que Air Canada et Stelco) attribuent leur recours à la protection de la loi sur les faillites en partie aux problèmes de financement des régimes PD. En outre, les participants aux régimes CD se plaignent d'être obligés de retarder leur départ en retraite, tandis que les participants à certains régimes interentreprises assujettis à une convention collective ont vu leurs prestations diminuer.

Toutes les parties intéressées, à savoir les participants, les promoteurs, les syndicats, les conseils d'administration et les actionnaires, sont préoccupées par la santé actuelle des régimes de retraite. Le présent article examine la situation ainsi que l'approche adoptée par le secteur des régimes de retraite afin d'y faire face.

2. RÉPERCUSSIONS SUR LES RÉGIMES

Le faible rendement des capitaux investis et la baisse des taux d'intérêt ont déjà érodé ou éliminé les surplus de la plupart des régi-

mes PD. La possibilité d'un rendement futur à un seul chiffre est également une préoccupation. Dans notre sondage annuel sur la performance attendue des marchés (numéro de février 2004 de *Forum*), les gestionnaires de fonds de placement ont prédit qu'un portefeuille équilibré type rapportera un rendement médian de 7,1 % en 2004 et de 6,8 % au cours des cinq prochaines années. Dans un tel contexte, les promoteurs des régimes PD seraient forcés de réduire leurs hypothèses quant au rendement des capitaux investis aux fins des évaluations actuarielles. Or, cette réduction augmenterait les obligations des régimes PD, minant davantage leur position financière.

Les plus grandes difficultés touchent les normes de solvabilité, imposées par la loi, des régimes PD. Une évaluation de solvabilité détermine la position financière d'un régime PD, en supposant qu'il se termine à la date d'évaluation. Pour déterminer le passif, l'évaluation de solvabilité utilise un taux d'intérêt reflétant le « marché » (taux des obligations à long terme) plutôt que l'hypothèse de rendement utilisée aux fins du financement. De nombreux promoteurs de régimes PD font face à des déficits de solvabilité, la baisse des taux d'intérêt à long terme ayant affecté à la hausse leur passif de solvabilité. Les lois sur les régimes de retraite exigent que les déficits soient éliminés au cours d'une période maximale de cinq ans; en conséquence, le provisionnement supplémentaire peut être considérable. Si la solvabilité des régimes de retraite ne préoccupe pas les employés des entreprises prospères, elle représente une source d'inquiétude pour les employés des entreprises en difficulté, advenant la terminaison du régime.

Les caractéristiques du régime sont tributaires du problème de solvabilité. Les régimes PD qui fondent les prestations sur les gains moyens de fin de carrière connaissent moins de déficits de solvabilité car ils sont financés avec des provisions pour augmentations salariales futures. Ces provisions ne sont pas incluses dans le passif lorsque le régime est terminé et constituent une mesure de protection contre l'insolvabilité. Inversement, les régimes de retraite salaires de carrière (prestations fondées sur les gains des participants tout au long de leur carrière) et les régimes de retraite à rente uniforme ne sont pas dotés de tels mécanismes de protection et sont donc vulnérables. Les régimes interentreprises font généralement face à ce genre de problèmes. Cependant, comme il n'est pas possible d'augmenter automatiquement les cotisations négociées à un régime interentreprises, les promoteurs ont un pouvoir unique, conféré par les lois sur les régimes de retraite, de réduire les prestations accumulées afin de protéger la viabilité financière de leurs régimes.

Les déficits des régimes PD et l'augmentation connexe des cotisations ont alarmé les conseils d'administration et les actionnaires des promoteurs de ces régimes. Les normes comptables exigent des évaluations afin de veiller à ce que les états financiers reflètent l'actif du régime et la valeur de ses obligations futures, non seulement les cotisations versées. Certaines entreprises dont les régimes de retraite affichaient un surplus déclaraient un revenu de retraite plutôt qu'une charge de retraite dans leurs états financiers. Avec la diminution des surplus et l'apparition des déficits, les entreprises commencent à déclarer des charges de retraite plus élevées, ce qui peut avoir une influence négative sur le cours des actions. Dans certains cas, les obligations de retraite sont tellement significatives par rapport à la taille de l'entreprise qu'elles peuvent mettre en danger la viabilité financière de l'entreprise. Certains experts affirment que les promoteurs doivent refléter plus souvent dans leurs bilans les changements au financement des régimes PD et que les normes comptables pourraient changer à l'avenir.

Le faible rendement des placements et la baisse des taux d'intérêt ne sont pas les seules causes des difficultés actuelles. Les pratiques de gouvernance manquant de rigueur ont également joué un rôle. Un grand nombre de promoteurs ont identifié et maîtrisé les risques actuels et les ont considérés comme acceptables, bien que graves. Dans d'autres cas, l'évaluation des risques n'était pas aussi approfondie. Certains promoteurs de régimes PD se sont laisséurrer par les surplus de financement pendant les années 1980 et 1990. Nombreux sont ceux qui ont pris des congés de cotisations, quelque peu contraints dans ce sens par les règles concernant les surplus excédentaires aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. D'autres ont amélioré les dispositions du régime, comme la réduction de la rente de retraite anticipée, les prestations de raccordement et l'indexation des rentes, tout en augmentant les coûts. D'autres encore ont augmenté leur investissement dans les actions, croyant qu'ils continueraient d'en tirer des rendements plus élevés. En prenant ces décisions, certains n'ont pas suffisamment tenu compte des risques. Parallèlement, les changements démographiques (p. ex., le vieillissement de la main-d'œuvre et l'amélioration de l'espérance de vie) et la baisse des taux d'intérêt ont augmenté tranquillement les obligations des régimes. Par conséquent, la situation actuelle représente une surprise désagréable pour un certain nombre de promoteurs.

Les médias se sont certes concentrés sur les régimes PD. Or, les régimes CD font aussi face à leurs propres défis. Le solide rendement des marchés financiers dans les années 1980 et 1990 a incité un grand nombre de participants à augmenter leur exposition aux actions. Les

rendements négatifs récents ont prouvé que les gains potentiels présentent toujours un certain risque. Les participants envisageant la retraite ont cumulé moins de capitaux à transformer en revenu de retraite, et les faibles taux d'intérêt ont réduit le montant des rentes que ces capitaux permettent de souscrire. Ces faits ont ébranlé la popularité des régimes CD.

3. QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES

Certains promoteurs ont affirmé que l'exigence de financer les déficits de solvabilité sur une période de cinq ans est trop astreignante. On a accordé à Air Canada 10 ans pour éliminer son déficit de solvabilité et le Bureau du surintendant des institutions financières fédéral a indiqué que cet assouplissement pourrait être accordé à d'autres entreprises en restructuration en vertu de la protection de la loi sur les faillites.

Plus tôt cette année, l'Institut Canadien des Actuaires a publié une norme révisée pour le calcul des valeurs de transfert au titre des régimes PD. Cette révision influera sur le calcul du passif de solvabilité d'un régime, de même que sur les sommes forfaitaires versées aux participants qui quittent le régime à compter du 1^{er} février 2005. La norme rendra le passif de solvabilité plus volatil qu'à présent.

L'incertitude concernant la propriété du surplus et les règles concernant les surplus excédentaires dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* continuent de faire obstacle à la conservation du surplus des régimes PD. Selon l'expérience récente, les autorités de réglementation doivent aplanir ces obstacles afin que les promoteurs puissent garder le surplus pour les mauvais jours.

4. MESURES POSSIBLES

En réponse à ces faits nouveaux, certains promoteurs réévaluent les caractéristiques de leur régime. Ils tiennent à s'assurer de la suffisance des prestations CD et à établir des plafonds sur les coûts des régimes PD.

Si le revenu de retraite projeté au titre d'un régime CD est inférieur aux cibles initiales, les promoteurs peuvent augmenter les cotisations des employés ou de l'employeur.

Pour ce qui est des régimes PD, le partage des coûts est de plus en plus privilégié, particulièrement dans les régimes du secteur public administrés par un comité paritaire. Conformément à ce type d'accord, les cotisations salariales et patronales augmentent et baissent selon les niveaux de financement.

Les promoteurs passent en revue les dispositions sur la retraite anticipée et l'indexation des prestations des régimes PD. Étant donné les pénuries imminentes de main-d'œuvre, les promoteurs peuvent porter un regard moins favorable sur les subventions pour retraite anticipée. Aussi, vu la stabilité de l'inflation à de faibles niveaux, ils peuvent ne pas juger prioritaire l'indexation discrétionnaire des rentes.

De même, les promoteurs passent en revue la politique de financement des régimes PD, une attention particulière étant accordée à l'évaluation des risques. Une bonne part de la tolérance au risque des parties intéressées ayant déjà été utilisée, ils veulent limiter tout nouveau risque de perte. Ils effectuent des tests de sensibilité et utilisent des modèles de projection afin d'analyser les risques futurs. L'accent est mis sur la constitution de provisions pour éventualités et sur la limitation des congés de cotisations et des améliorations des régimes.

Les promoteurs examinent également leur politique d'investissement pour déterminer si les niveaux actuels de risque qu'elle comporte sont acceptables. Ils utilisent à cette fin l'analyse des frontières efficaces et les modèles actif/passif. Certains considèrent d'autres classes d'actif, comme les obligations à rendement élevé, les prêts hypothécaires et le marché immobilier, afin de réduire l'écart entre l'actif et le passif.

Les promoteurs des régimes CD veillent à l'utilisation adéquate des options d'investissement, à la mise en place des bonnes procédures de contrôle des placements, à la limitation des coûts et à la possibilité d'offrir aux participants, qui ne désirent pas transformer leurs capitaux en rente de retraite, des fonds enregistrés permettant des économies d'échelle.

Les promoteurs des régimes PD et CD s'assurent aussi que leurs programmes de communication expliquent les événements récents et la façon dont les parties intéressées y répondent.

Dans la plupart des cas, le système des régimes de retraite fonctionne convenablement, en gérant les risques de façon pénible mais planifiée. Certains promoteurs ont eu des surprises désagréables. Pour eux, il s'agit d'un cri d'alarme les incitant à mieux gérer

leurs régimes en accordant désormais plus d'attention au risque. Les défis les plus graves se posent aux promoteurs de régimes dont les entreprises sont en difficulté. Les autres régimes survivront avec des pratiques de contrôle du risque plus rigoureuses.